



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

## Première Commission

25<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 31 octobre 2018, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

### Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président :** Selon le calendrier provisoire établi pour cette phase des travaux, qui figure dans le document A/C.1/73/CRP.2/Rev.1, nous allons aujourd'hui clore le débat thématique. Nous allons poursuivre l'examen de groupe de questions relatif au mécanisme de désarmement cet après-midi. Je prie instamment toutes les oratrices et tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole imparti.

**M<sup>me</sup> Tichy-Fisslberger** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'aligne sur la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.24).

Nous regrettons vivement que la Conférence du désarmement n'ait pas rempli sa mission d'instance de négociation sur le désarmement pendant 22 ans. Nous saluons les efforts consentis dans le cadre des délibérations des organes subsidiaires de la Conférence du désarmement cette année, mais ils ne peuvent

pas, selon nous, se substituer au respect du mandat de négociation.

Nous félicitons les coordonnateurs et la plupart des présidents de la Conférence pour leurs efforts et leur rôle moteur. Toutefois, nous ne devons pas oublier que la Conférence demeure dans l'impasse en ce qui concerne l'ouverture de négociations sur des questions clefs de paix et de sécurité internationales. Sortir de cette impasse doit être la priorité absolue des membres de la Conférence du désarmement, compte tenu en particulier de l'instabilité actuelle des conditions de sécurité. Il faut de la volonté politique pour assurer la reprise des activités de la Conférence, conformément à son mandat : les négociations sur le désarmement. Nous continuons de soutenir les efforts de revitalisation, et nous réitérons notre appel en faveur de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Nous nous félicitons de l'ajout d'un nouveau sujet, «Espace extra-atmosphérique», à l'ordre du jour de la Commission du désarmement de l'ONU. Nous espérons que la Commission pourra dégager un consensus sur les recommandations pertinentes au cours du prochain cycle. Nous appuyons les efforts actuels visant à améliorer les méthodes de travail de cet organe.

Un des facteurs clefs du fonctionnement du système des Nations Unies et de ses instruments connexes est leur financement. Toutes les parties

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



doivent honorer leurs engagements financiers et verser leurs contributions intégralement et à temps.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), et nous sommes impatients de coopérer avec elle et avec son équipe. L'UNIDIR est un institut autonome placé sous l'égide de l'ONU, dont les contributions en matière de recherche sur le désarmement sont extrêmement précieuses. Il est important que l'Institut bénéficie de l'appui financier nécessaire pour assurer sa durabilité et permettre une planification à plus long terme. Le rapport (voir A/73/256) présenté au cours de la présente session de la Première Commission indique clairement que les ressources financières provenant du budget de l'Organisation des Nations Unies doivent être accrues. Les manifestations de soutien aux activités de l'UNIDIR resteront des paroles creuses tant que nous ne collaborerons pas pour atteindre cet objectif.

Le projet de l'UNIDIR qui porte sur la réalisation de l'égalité de genre dans les instances multilatérales de désarmement, en coopération avec les Champions internationaux de l'égalité des sexes, constitue un exemple de sujet pertinent auquel s'intéressent les travaux de recherche de l'Institut. Nous devons manifestement accorder une plus large place aux stratégies concrètes et aux orientations pratiques sur la manière de garantir la représentation pleine et égale des femmes dans les instances de désarmement et d'ériger en principe la prise en compte des questions de genre dans nos travaux sur le désarmement.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son programme de désarmement, les objectifs de nos travaux sur le désarmement sont de plus en plus variés. Nous souscrivons à son analyse selon laquelle nous devons donc renforcer les partenariats pour le désarmement à tous les niveaux, avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, attirer des groupes d'intérêts nouveaux ou marginalisés, et mobiliser l'intérêt public à l'échelle mondiale.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'ONU dispose de mécanismes de désarmement reconnus pour traiter de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. L'Assemblée générale les a établis par consensus en 1978, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Le principe fondamental établi par cette première session extraordinaire dans le cadre de ces mécanismes est le suivant :

« L'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit » (*résolution S-10/2, par. 29*).

Pour que cet objectif capital soit atteint, toute mesure juridiquement contraignante doit être examinée et approuvée strictement sur la base du consensus, en veillant à la participation de toutes les parties prenantes, permettant ainsi à tous les États de préserver leurs intérêts vitaux de sécurité nationale. Dans cette optique, la Conférence du désarmement, un élément essentiel du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, a produit des traités majeurs et historiques, notamment ceux qui ont totalement interdit deux catégories entières d'armes de destruction massive.

Depuis 1996, le mécanisme de désarmement n'a pas réussi à produire un instrument juridiquement contraignant universellement accepté. C'est indiscutablement une conséquence des priorités concurrentes des différents États Membres. Certains États s'opposent à l'ouverture de négociations sur de nouveaux traités pour la simple raison qu'ils sont incompatibles avec leurs calculs stratégiques visant à perpétuer leur avantage militaire et leurs positions privilégiées. D'autres États rejettent certains instruments qui, en raison de leur nature discriminatoire, pourraient nuire de façon disproportionnée à leur sécurité. Parallèlement, d'autres États veulent des progrès à tout prix, sans se préoccuper de l'incidence que cela aurait sur la paix et la sécurité internationales et régionales et sans se demander si cela conduirait à une sécurité égale et non diminuée, si non accrue, pour tous.

La conjonction de tous ces facteurs a abouti à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. Nous partageons la déception et la frustration que de nombreux pays ressentent devant la situation actuelle. Toutefois, nous n'imputons pas cet état de fait au mécanisme lui-même. La simple condamnation ou les tentatives de contournement du mécanisme de désarmement s'attaquent seulement aux symptômes et ne traitent pas les causes profondes. La situation actuelle résulte des réalités stratégiques dominantes. Cela n'a rien à voir avec les procédures et les méthodes de travail. Après tout, ce même mécanisme de désarmement a produit des traités historiques par le passé.

L'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire - la raison d'être de la Conférence du désarmement - est la raison principale des critiques portées à l'encontre du mécanisme de désarmement. Il n'y a pas de consensus sur le lancement de négociations sur une seule question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. Au sujet des « quatre questions centrales », alors que l'immense majorité est favorable à un travail de fond sur les questions plus que mûres, à savoir le désarmement nucléaire, les assurances négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, certains pays ne sont disposés qu'à prendre une mesure partielle sur la non-prolifération. Cette mesure prendrait la forme d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, lequel, sans aborder la question des stocks existants, ne contribuera en rien au désarmement nucléaire.

Les défis auxquels est confronté le mécanisme de désarmement ne sont pas propres à la Conférence du désarmement. La Première Commission et la Commission du désarmement sont confrontées à des enjeux similaires, malgré la percée réalisée sur le point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement relatif aux armes classiques cette année, ce dont nous nous félicitons, et ce qui prouve que des progrès sont possibles lorsque la volonté politique nécessaire est présente.

La solution à l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne peut être trouvée en dehors des instances existantes, surtout si elle est recherchée sur une base non consensuelle et sans la participation de toutes les parties prenantes. Elle ne saurait non plus être trouvée en réorientant le discours axé sur la sécurité vers une question humanitaire ou éthique. Ce n'est qu'au sein de la Conférence du désarmement que tous les États qui comptent militairement sont présents sur un pied d'égalité et peuvent défendre leurs intérêts vitaux de sécurité conformément à la règle du consensus.

Au lieu de solutions sélectives, fragmentaires et partielles, le Pakistan réclame un nouveau consensus. Ma délégation se félicite des résultats positifs obtenus l'an dernier par le Groupe de travail à composition non limitée chargé de convenir de l'ordre du jour et des objectifs de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La réussite de la quatrième session extraordinaire nous rapprocherait sensiblement de la relance du consensus

mondial sur le désarmement général et complet, tout en prenant en compte les préoccupations sécuritaires de tous les États en rejetant le révisionnisme discriminatoire de l'ordre nucléaire mondial. Nous devons revenir à des approches fondées sur le consensus, la coopération et la non-discrimination qui assurent une sécurité égale et non diminuée pour tous.

**M. Nugroho** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.24).

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est le meilleur moyen de traiter des questions de désarmement et de non-prolifération, en particulier dans la situation mondiale en matière de sécurité actuelle, qui est instable et fragmentée. Le rythme des progrès n'est pas toujours idéal, et il faut parfois beaucoup de délibérations et de négociations, notamment entre les interlocuteurs qui ont des visions très différentes de la sécurité internationale, mais toutes les instances qui composent le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, à savoir la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et la Première Commission, placent tous les pays sur un pied d'égalité afin qu'ils puissent présenter leurs idées, mettre à l'épreuve leur popularité et les faire accepter à l'échelle internationale. Si certaines approches ne trouvent pas d'écho et qu'une grande partie de la communauté internationale pense autrement, ce n'est pas la faute du mécanisme de désarmement. C'est plutôt parce que la valeur de ces notions ne convainc pas la majorité. C'est ainsi que la démocratie fonctionne.

La principale raison pour laquelle le mécanisme de désarmement n'a pas, à plusieurs reprises, produit des résultats, tient à l'absence de volonté politique des États dotés d'armes nucléaires de démanteler entièrement leurs arsenaux nucléaires. Il faut dire les choses clairement. La revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne sera pas réellement possible si les États dotés de l'arme nucléaire ne respectent pas leurs engagements en matière de désarmement. Tous les autres États doivent, bien sûr, agir de façon responsable et s'acquitter eux aussi de leurs engagements.

L'Indonésie enjoint tous les pays à collaborer, à faire preuve d'une volonté politique accrue et à coopérer pour réaliser des avancées concrètes sur toutes les questions dont sont saisis les mécanismes de désarmement. Dans ce contexte, nous nous félicitons

de la récente décision prise par la Conférence du désarmement concernant la création et les travaux des organes subsidiaires. L'Indonésie a accepté d'être le coordonnateur de l'organe subsidiaire 1, portant sur la prévention d'une course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De telles mesures peuvent peut-être paraître négligeables, mais elles peuvent concourir à la reprise des négociations à la Conférence du désarmement.

L'Indonésie défend depuis longtemps un dialogue mutuellement respectueux, l'esprit de conciliation et une compréhension commune en vue d'obtenir des résultats concrets et, conformément à cela, nous ferons de notre mieux pour jeter des ponts entre les pays qui ont des approches différentes. Toutefois, nous insistons une nouvelle fois sur le fait que chaque pays a la responsabilité de s'impliquer activement. Il est regrettable que la Conférence ne soit pas parvenue à un consensus sur le rapport de l'organe subsidiaire 4 relatif aux assurances négatives de sécurité. En tant que pays ayant volontairement renoncé à l'option nucléaire, l'Indonésie insiste sur le caractère nécessaire des assurances négatives de sécurité.

Nous comptons sur la Conférence du désarmement pour reprendre ses travaux en 2019, au plus tôt, et convenir d'un programme de travail complet et équilibré. Nous appelons tous les États Membres à parvenir à un consensus au sein du Groupe de travail de la Commission du désarmement de l'ONU sur des recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires.

Je voudrais rappeler en conclusion que le renforcement de l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est une responsabilité collective. Sur la base des règlements intérieurs et des méthodes de travail en vigueur, ce mécanisme a donné naissance à des traités et directives qui ont fait date. Nous devons à nouveau faire jouer nos intérêts politiques respectifs pour bâtir cet édifice nécessaire et personnel, qui permet la paix et la sécurité pour tous.

**M. Czepelak** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne souscrit à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.24).

La Pologne est très attachée au multilatéralisme et à ses objectifs. Il y a une chose que nous pouvons affirmer avec conviction : dans cet environnement de sécurité

internationale en constante évolution, il est important de s'appuyer sur des structures institutionnelles robustes et sur un régime juridique international solide. Le système des Nations Unies nous offre un solide cadre juridique et organisationnel, ce qui vaut également pour le désarmement et la non-prolifération.

La Pologne se félicite du travail de fond réalisé pendant la session de cette année de la Conférence du désarmement. La création de cinq organes subsidiaires et l'adoption de quatre rapports (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) constituent un progrès important, le premier de ce type depuis 22 ans. Nous félicitons les coordonnateurs de ces organes, à savoir le Bélarus, le Brésil, l'Allemagne, l'Indonésie et les Pays-Bas. Nous espérons que ces contributions permettront à la Conférence du désarmement de réaliser un travail encore plus fructueux l'an prochain, et qu'elles ouvriront la voie à de nouveaux instruments juridiques internationaux dans un avenir proche.

La Pologne remercie le Secrétaire général pour son Programme de désarmement, annoncé en mai dernier à Genève. Il était important qu'une telle initiative émane du sommet du système des Nations Unies. En outre, il semble tout à fait naturel qu'elle puisse être appliquée différemment par les États.

Le mécanisme de désarmement ne fonctionne pas selon un mouvement perpétuel. Il a besoin en permanence de l'engagement, des idées et de la bonne volonté des États Membres, de la société civile, des organisations non gouvernementales, du milieu universitaire, des militants et des chercheurs individuels. Nous avons pour responsabilité et objectif communs de poursuivre les progrès, ce qui est possible en mettant en commun nos efforts. Le désarmement n'est pas une notion abstraite; c'est un processus complexe, délicat et laborieux.

Premièrement, nous devons convenir au niveau international qu'il faut impérativement un environnement propice au démarrage des opérations de désarmement. Sans quoi, les résultats pourraient s'avérer contre-productifs, voire avoir pour effet d'empirer la situation en matière de sécurité. Je tiens à dire que, si nous appuyons sans réserve une approche multilatérale, y compris dans le domaine du désarmement, nous pensons également qu'il faut pleinement exploiter le potentiel de la diplomatie traditionnelle, intensive et bilatérale. À cette fin, l'engagement politique de tous les principaux acteurs et de leurs dirigeants est absolument essentiel.

Nous pouvons aujourd'hui affirmer, sans préjuger de l'évolution de la situation, qu'un important processus régional de désarmement et de non-prolifération nucléaires a déjà été engagé. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'appeler les autres dirigeants à intensifier encore davantage leurs efforts diplomatiques, ce qui pourrait conduire à l'apaisement des tensions, ouvrir des perspectives et mettre un terme à des conflits de longue date.

Étant donné que nous bénéficions de l'efficacité sans précédent des nouveaux moyens de communication, ces outils technologiques devraient également mieux servir la communication en interne dans le cadre du désarmement et de ses mécanismes. Il faut renforcer plus avant la coordination entre les principaux centres du désarmement et de la non-prolifération à Genève, New York et Vienne. L'échange d'informations et de points de vue pour différentes réunions et consultations en temps réel serait un avantage considérable. La Première Commission doit continuer à jouer un rôle central pour ce qui est d'exprimer nos positions, mais aussi pour rechercher des solutions et faire naître de nouvelles idées.

**M. Vogelaar** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En plus de la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.24), j'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Cette année, les Pays-Bas ont lancé leur stratégie intégrée de politique étrangère et de sécurité, qui orientera la politique des Pays-Bas en matière de politique étrangère et de sécurité pour la période 2018-2022. Le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, ainsi que la cybersécurité, figurent au sommet de nos priorités dans le cadre du volet prévention de cette stratégie. Le multilatéralisme et la coopération internationale sont d'une importance fondamentale pour nous, car les conditions de sécurité internationales affectent directement notre sécurité nationale. Les Pays-Bas attachent donc une grande importance au bon fonctionnement du dispositif pour le désarmement, qui fait partie intégrante du système des Nations Unies, afin de respecter et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles.

Nous pensons que ce n'est qu'en redoublant nos efforts collectifs que la communauté internationale pourra atténuer les problèmes actuels et émergents concernant notre sécurité commune. Dans ce contexte, nous jugeons encourageante l'amélioration de la situation au sein du mécanisme de désarmement cette

année, ce qui devrait permettre d'amorcer les progrès à venir.

Les travaux de fond réalisés cette année à la Conférence du désarmement et l'adoption par consensus de quatre rapports de fond (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) pour la première fois en 22 ans constituent des réussites majeures sur lesquelles la Conférence doit s'appuyer pour ses futures sessions. Les échanges qui ont lieu dans les organes subsidiaires, avec la participation d'experts issus des milieux universitaires et de groupes de réflexion, montrent que des avancées sont possibles si l'on concentre les efforts sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, plutôt que sur des questions de procédure. Même si nous trouvons encourageantes les discussions de fond, il faut absolument profiter de cette dynamique et faire en sorte que la Conférence s'acquitte à nouveau de son mandat en ouvrant rapidement des négociations sur les mesures de désarmement.

Les Pays-Bas ont eu l'honneur de coordonner les réunions de l'organe subsidiaire 2. Son rapport (CD/2139), approuvé par consensus, ainsi que le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159), donnent une base solide à la Conférence en vue d'avancer sur la voie de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous appelons toutes les délégations à faire preuve de la plus grande souplesse afin d'entamer les négociations sur cet important traité le plus rapidement possible.

Dans le même ordre d'idées, nous voyons d'un bon œil l'attention croissante accordée à la problématique femmes-hommes dans les mécanismes de désarmement. La diversité des profils et des perspectives accroît la capacité des délégations à trouver des solutions novatrices et créatives. Le nombre croissant de délégations qui s'efforcent de parvenir à une participation égale des deux sexes et la prise en compte grandissante des questions de genre justifient nos efforts continus dans ce domaine et nous invitent à les poursuivre.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son programme de désarmement, certaines innovations scientifiques et techniques posent des risques pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. La Conférence du désarmement et les autres instances de désarmement et organes

conventionnels devraient faire preuve de souplesse dans leur approche de ces questions, y compris grâce à la négociation de mesures de désarmement autres que des instruments juridiquement contraignants, telles que des codes de conduite, des principes et des directives.

Si les Pays-Bas sont convaincus que la Conférence du désarmement peut réaliser de nouveaux progrès en se concentrant sur le fond des questions, nous devons également de toute évidence adapter les mécanismes de désarmement aux enjeux actuels et futurs. Le précieux concours des milieux universitaires et des groupes de réflexion aux organes subsidiaires de la Conférence a démontré une fois de plus la valeur ajoutée de la société civile dans les instances de désarmement. Les Pays-Bas sont par ailleurs favorables à l'augmentation du nombre de membres de la Conférence du désarmement et à la poursuite des travaux sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. De notre point de vue, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement arrivera à point nommé pour examiner et mettre à jour les mécanismes de désarmement, si nécessaire.

Malheureusement, il y a des raisons de s'inquiéter. Les différents organes conventionnels au sein comme à l'extérieur du système des Nations Unies sont tributaires du versement intégral et sans retard des contributions des États Membres. Structurellement, les paiements tardifs ou les défauts de paiement des contributions mettent en péril ces organes conventionnels et compromettent les perspectives d'amélioration de l'ensemble du dispositif pour le désarmement. Les Pays-Bas sont disposés à travailler avec d'autres délégations à des solutions durables aux problèmes financiers actuels, afin d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Nous arrivons à un stade des travaux de la Première Commission où nous commençons à nous lasser des déclarations. La plupart d'entre nous ont déjà fait passer des messages de fond concernant les différents groupes de questions et on pourrait être tenter de ne plus prendre la parole au cours de la présente session. Toutefois, il est important de le faire. Le dispositif des Nations Unies pour le désarmement représente notre cadre de discussion, de négociation et de prise de décisions sur des questions essentielles de sécurité internationale. Il est crucial qu'il soit adapté aux objectifs recherchés et qu'il offre une panoplie de moyens efficaces pour s'orienter dans un monde multipolaire de plus en

plus complexe. Le dialogue qui instaure un climat de confiance n'a jamais été aussi important.

Nous accueillons avec satisfaction certains faits nouveaux intervenus cette année dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour le désarmement. La Conférence du désarmement est parvenue à se mettre d'accord par consensus sur les rapports émanant de quatre organes subsidiaires (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141). Ces progrès importants dépassent tout ce que la Conférence a pu faire depuis des années. Nous devons en tirer parti en 2019. Ils sont l'expression du dialogue intensif qui s'est tenu dans les cinq organes subsidiaires et de la volonté des États Membres de coopérer et de mieux comprendre leurs positions respectives. La participation d'experts est un plus. Nous remercions les coordonnateurs des organes subsidiaires, le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de leur soutien.

De même, la Commission du désarmement, que l'Australie a eu l'honneur de présider cette année, n'avait jamais adopté son ordre du jour aussi rapidement depuis 2006. Elle a lancé avec succès des groupes de travail sur la réduction du risque nucléaire et sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et elle dispose d'une base solide pour produire des résultats en 2020. Nous espérons que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement pourront renforcer leur coordination dans la pratique.

Toutefois, la crise de financement des organes conventionnels internationaux relatifs à la maîtrise des armements basés à Genève est préoccupante. Pour préserver et renforcer ces conventions, nous devons être en mesure de tenir des réunions productives et de compter sur un soutien à la mise en œuvre. Le principal problème tient au fait que certains États ne paient pas leurs contributions, ou le font tardivement. Cette situation n'est ni tenable ni juste pour les pays qui versent leurs contributions.

Certains des progrès évoqués ci-dessus semblent modestes, mais cela témoigne de la difficulté de parvenir à un consensus. Nous saluons la réflexion menée par le Secrétaire général sur le mécanisme de désarmement et les partenariats présentée dans son programme de désarmement.

Nous croyons fermement que le renforcement de la diversité est une des mesures les plus fortes que

nous puissions prendre à l'appui du mécanisme de désarmement. Notre volonté d'accroître la participation des femmes dans le domaine de la sécurité internationale va bien au-delà du simple altruisme. La diversité dans une salle où sont réunis des décideurs permet de prendre de meilleures décisions. Nous devons renforcer le vivier de femmes et d'hommes jeunes, dynamiques, créatifs et innovants, qui envisagent de faire carrière dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais présenter aux membres de la Commission Hayley Keen, qui est assise derrière moi. Hayley est une stagiaire de la Mission australienne qui aide l'équipe de la Première Commission. De nombreux membres de la Première Commission ont pu faire sa connaissance lorsqu'elle leur a demandé de se porter coauteurs du projet de résolution A/C.1/73/L.26, sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce que nous invitons les membres à faire. Surtout, Hayley, à l'instar d'autres personnes dans cette salle, n'en est qu'au début de sa carrière et elle devra bientôt décider si la sécurité internationale est un domaine dans lequel elle estime pouvoir apporter une contribution qui sera appréciée. En tant que délégués expérimentés, nous avons le devoir d'encadrer et d'encourager nos collègues comme Hayley. Nous devons cultiver les jeunes talents.

Il est important d'avoir des modèles auxquels s'identifier. Plusieurs études ont montré que les femmes tirent bien plus avantage des modèles de leur propre sexe que les hommes, en particulier lorsque ces figures sont associées aux études ou au travail. Nous vivons à une époque où les jeunes générations grandissent en voyant des femmes fortes de plus en plus intégrées aux processus de sécurité internationale à l'échelle mondiale. C'est une bonne chose, mais nous pouvons et nous devons faire plus pour systématiser la contribution des femmes à la sécurité internationale.

**M. Chhetri** (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.24).

Je voudrais commencer par exprimer l'attachement constant du Népal à un désarmement général et complet. À cet égard, nous pensons que les mécanismes internationaux de désarmement ont un rôle important à jouer. Les armes nucléaires, quel que soit leur détenteur, restent à l'heure actuelle la plus grande source d'insécurité pour la communauté mondiale. Puisque ces armes ne pourront jamais être des moyens

de dissuasion utiles, leur élimination totale est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Le Népal croit également qu'un instrument juridiquement contraignant exigeant des États dotés d'armes nucléaires qu'ils fournissent des garanties de sécurité négatives aux États qui n'en sont pas dotés serait un pas important sur la voie du désarmement nucléaire. Tant que les armes de destruction massive ne seront pas éliminées, les idéaux de paix et de sécurité internationales consacrés par la Charte des Nations Unies seront difficiles à atteindre.

Nous défendons un multilatéralisme efficace et le système fondé sur des règles pour assurer un désarmement général et complet et la non-prolifération. Nous nous félicitons par ailleurs des évolutions récentes intervenues à la Conférence du désarmement concernant la création d'organes subsidiaires. L'adoption par consensus des recommandations relatives aux objectifs et à l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est l'expression de la volonté des États Membres de poursuivre les délibérations sur le désarmement multilatéral. Nous espérons vivement que cette quatrième session extraordinaire se tiendra rapidement.

Nous sommes convaincus que les mécanismes et organes chargés du désarmement existants sont bien conçus et à même de permettre des progrès dans le régime de désarmement à condition qu'ils soient employés sur une base plus régulière et efficace. L'engagement politique des États Membres, et surtout des États Membres dotés d'armes nucléaires, est particulièrement important à cet égard.

La participation active de tous les États Membres peut favoriser l'efficacité et la pérennité des résultats obtenus pour toutes les questions débattues. C'est pourquoi nous préconisons que tous les pays, quelles que soient leurs capacités, nucléaires ou autres, soient associés aux délibérations et aux négociations portant sur le désarmement. Les pays les moins avancés ne sont pas que des observateurs silencieux; ils sont aussi exposés aux conséquences aveugles et disproportionnées des armements et de la prolifération des armes. Par conséquent, ils doivent bénéficier d'une égalité d'accès aux mécanismes internationaux de désarmement.

Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement pourraient largement contribuer aux débats sur le désarmement et au renforcement de la confiance au niveau régional. Cela favoriserait à terme

un élargissement des délibérations et des négociations portant sur le désarmement. Ces centres, qui contribuent grandement au processus de désarmement, devraient donc être renforcés, dotés de ressources suffisantes et pleinement développés.

Pour terminer, je tiens à dire nous devons travailler ensemble avec la plus grande détermination au sein du mécanisme et des organes des Nations Unies pour le désarmement, afin de réaliser les idéaux de paix et de sécurité internationales dans un environnement mondial caractérisé par une forte interdépendance.

**M. Herráiz** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.24).

Dans un environnement mondial marqué par des tensions complexes, l'Espagne réaffirme son appui à un multilatéralisme efficace et à l'Organisation des Nations Unies en tant que bases de la coopération et de l'état de droit, à même de faire face aux défis à la paix et la sécurité internationales.

Le mécanisme mis en place à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 est essentiel, et il est nécessaire que nous maintenions un consensus sur les principaux aspects du processus menant à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le bon fonctionnement de ce mécanisme repose sur la crédibilité, et la crédibilité ne s'établit que sur la base de mesures concrètes et tangibles.

La Première Commission, à laquelle nous appartenons, est une instance très pertinente, dont l'impact pourrait être renforcé par des débats mettant davantage l'accent sur les questions et les problèmes de sécurité actuels. Nous ne devons pas nous contenter de mettre à jour les résolutions; nous devons sortir des sentiers battus avec des initiatives qui concilient audace et pleine conscience des conditions de sécurité.

En outre, la Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat de manière plus cohérente et faire preuve de plus de créativité, de souplesse et de volonté politique. Nous pensons que les discussions techniques menées par la Conférence du désarmement sont nécessaires, mais nous ne pouvons en aucun cas nous contenter, car il ne s'agit pas d'une instance délibérante par nature, mais de négociation.

Nous pensons également que la Conférence du désarmement ne peut être victime du manque de volonté politique de ses États membres. Nous vivons des temps difficiles, dans lesquels il est essentiel de disposer d'espaces de dialogue, tout en évitant les attitudes qui affaiblissent les institutions ou font perdre de la crédibilité au multilatéralisme. Nous saluons les travaux menés par les organes subsidiaires de la Conférence au cours de la session de cette année, qui nous permettront d'orienter les efforts futurs.

Le consensus, règle essentielle pour le fonctionnement de la Conférence du désarmement, ne peut se résumer à un recours systématique au veto. Le consensus nous oblige à rechercher activement et de manière constructive des formules inclusives qui favorisent l'accord.

Nous pensons que la question qui est la plus mûre pour la négociation, c'est celle d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Toutefois, en attendant de négocier des instruments juridiquement contraignants, des solutions de remplacement plus immédiates pourraient être envisagées, telles que d'éventuelles déclarations politiques, lignes directrices ou codes de conduite, en particulier sur la réduction des risques, les mesures de confiance, la transparence ou la vérification.

Enfin, la Commission du désarmement de l'ONU, en tant qu'organe délibérant, a également connu une longue période de sécheresse concernant des recommandations concrètes. Ses réalisations au cours de l'année dernière en ce qui concerne les armes classiques montrent néanmoins que des résultats positifs peuvent être obtenus avec la patience et la volonté politique nécessaires. Nous espérons que ce sera possible au cours des deux prochaines années, l'espace ayant été inscrit à l'ordre du jour de la Commission en tant que question pertinente pour les débats.

Nous ne voulons pas manquer l'occasion d'insister sur l'égalité de genre, qui est également un impératif éthique et un besoin urgent dans ce domaine. Nous espérons que de plus en plus de femmes participeront aux travaux du mécanisme de désarmement.

Pour terminer, nous soulignons qu'il importe que tous les États versent leurs contributions financières dans les délais. Ce n'est qu'ainsi que le mécanisme de désarmement pourra rester un instrument rigoureux au service de la communauté internationale.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est convaincue que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans le règlement des questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi que de paix internationale et de sécurité mondiale. L'objectif du renforcement des régimes existants et de l'élaboration de nouveaux régimes dans le domaine de la maîtrise des armements devrait être visé soit dans le cadre des mécanismes conventionnels existants, soit dans celui du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cela nous permettrait de respecter le principe du multilatéralisme dans le domaine du désarmement.

Les trois composantes du mécanisme de désarmement - la Première Commission, la Commission du désarmement de l'ONU et la Conférence du désarmement - doivent s'acquitter de manière responsable et efficace des tâches qui leur ont été confiées et pour lesquelles nous, États Membres, devons créer les conditions nécessaires. Ces organes doivent s'en tenir strictement à leur mandat et éviter toute politisation au cours de leurs délibérations, car cela se ferait au détriment du règlement des questions actuelles de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Malheureusement, en plus des questions qui se posent dans les différentes instances chargées du désarmement, nous avons récemment assisté à une surpolitisation des débats de ces instances, ce qui détourne les participants de l'examen de leurs ordres du jour et, d'une manière générale, reformule leurs travaux.

Nous avons assisté à une telle action cette année à la Conférence du désarmement. En raison des positions des différents États, il nous a été impossible de tirer le meilleur parti des travaux des organes subsidiaires. Il n'est pas constructif d'adopter une position qui va à l'encontre des traditions et de l'esprit de la Conférence, et ce comportement a empêché un membre de la Conférence du désarmement de s'acquitter pleinement de ses fonctions de Président. Il est inacceptable que des États tentent de s'écarter de la pratique établie des travaux de la Conférence.

En outre, l'on a également constaté dans cette instance une tendance particulière à examiner des questions, bien qu'importantes pour la sécurité internationale, en dehors de son ordre du jour et de son mandat. Dans la pratique, cela s'est traduit par le fait que, pour la première fois en 12 ans, la Conférence a

adopté cette année un rapport de procédure purement technique (CD/2149).

Nous constatons actuellement des tendances semblables à la Première Commission. Des signes de politisation qui, à leur tour, conduisent à une polarisation et à des difficultés pour parvenir à des décisions consensuelles, sont apparus dans l'instance basée à New York. Cette tendance bat également son plein à la présente session, comme en témoigne le vote qui a eu lieu la semaine dernière (voir A/C.1/73/PV.19) sur la possibilité d'examen par la Première Commission du projet de résolution déposé par la Russie à l'appui du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Bien entendu, il y a aussi des aspects positifs concernant les travaux des instances chargés du désarmement. Par exemple, des progrès ont récemment été réalisés au sein de la Commission du désarmement. L'année dernière, pour la première fois depuis 1999, les États Membres sont parvenus à adopter des recommandations consensuelles intitulées « Recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » (A/72/42, annexe). Cette année, une nouvelle question a été ajoutée à l'ordre du jour de l'organe, grâce à une initiative conjointe de la Chine, des États-Unis et de la Russie, sur l'élaboration de recommandations concernant des mesures de confiance et de transparence dans l'espace, afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Les débats de fond des cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, qui ont été créés cette année, constituent un autre résultat prometteur. Cela nous a permis à tous d'essayer d'identifier des domaines de convergence sur les sujets qui sont habituellement inscrits à l'ordre du jour et d'identifier des questions spécifiques sur lesquelles la Conférence du désarmement pourrait se concentrer à l'avenir.

Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts à l'avenir pour améliorer les travaux des trois instances chargées du désarmement. À cet égard, je voudrais me référer à la proposition russe de mars 2016 tendant à ce que soit élaborée au sein de la Conférence du désarmement une convention internationale pour lutter contre les actes de terrorisme chimique et biologique.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le Programme de désarmement du Secrétaire général, qu'il a lancé cette année. Dans l'ensemble, nous nous félicitons de ce document et nous avons participé

activement aux délibérations y relatives. Toutefois, dans le même temps, nous sommes contraints de noter qu'il ne reflète pas nos opinions, bien que la publication dudit Programme ait été précédée d'un certain nombre de consultations entre le Secrétariat et les États. Nous suivrons de près la mise en œuvre de ce document, et nous pensons que les États Membres devraient décider de la marche à suivre dans un domaine aussi sensible que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe tout d'abord à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.24).

La République arabe syrienne croit au multilatéralisme sincère et honnête dans tous les domaines, en particulier dans celui du désarmement. Toutefois, le mécanisme de désarmement existant est sapé par le manque de volonté politique de certains pays.

Cette année, mon pays, la Syrie, a présidé la Conférence du désarmement, guidée dans ses travaux par le Statut de la Conférence et faisant preuve du professionnalisme et de la transparence attendus de la présidence. Mon pays est convaincu de l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation, grâce à laquelle le désarmement nucléaire et un monde exempt d'armes nucléaires peuvent être réalisés. Au cours de sa présidence, mon pays s'est attaché à élaborer un programme de travail complet et équilibré, qui reflète les préoccupations des États Membres, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, tout en tenant d'intenses consultations et en adhérant en même temps aux principes de professionnalisme, de transparence et d'ouverture.

Au moment où nous devons travailler ensemble de manière productive et positive pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de 20 ans, les États-Unis et leurs alliés se sont servis de la Conférence pour faire sortir certaines questions de son mandat. Cette approche des pays occidentaux sape clairement les travaux de la Conférence. Comme tout le monde le sait, ces pays appliquent deux poids, deux mesures en ce qui concerne les risques auxquels est confrontée la sécurité aux plans mondial et régional. Je pose donc la question suivante à tous ceux qui sont présents dans la salle : pourquoi les États-Unis refusent-ils la création d'un groupe de travail chargé de négocier

un accord visant à supprimer le terrorisme chimique et biologique, comme l'a proposé la Fédération russe?

Les pays qui sapent tout travail et toute négociation sérieux et sincères, faisant ainsi obstacle à la conduite de la Conférence pour des raisons politiques, en violation du Règlement intérieur de la Conférence, sont pour la plupart des pays occidentaux, en particulier les pays dotés de l'arme nucléaire, à savoir les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne. Ces États ne semblent absolument pas disposés à accepter des progrès en matière de désarmement nucléaire, d'utilisation pacifique de l'espace ou même de garanties négatives de sécurité.

En violation des travaux et pratiques établies de la Conférence du désarmement, le secrétariat de la Conférence a téléchargé le 11 octobre sur le site Web de la Conférence une note verbale CD/2147, qui a été soumise par la France et au nom des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Ce document contient de fausses accusations contre mon pays, la Syrie. Paradoxalement, cette note verbale n'a jamais été distribuée aux États Membres et mon pays, la Syrie, n'a pas eu l'occasion de préciser sa position à ce sujet. Sur la base de la transparence et du travail collectif, nous demandons donc que ce document soit retiré et supprimé des rapports de procédure annuels de la Conférence du désarmement.

La présidence syrienne de la Conférence a été la seule à présenter pour cette année un programme de travail, qui a été largement appuyé par les États Membres. Toutefois, la politisation par les États-Unis et leurs alliés nous a empêchés de parvenir à un consensus sur ce programme de travail, pour des motifs totalement infondés. Les États-Unis et leurs alliés ont donc une fois de plus démontré qu'ils sont les principales parties qui entravent les travaux de la Conférence cette année. Les États-Unis s'ont également empêché l'adoption du rapport de fond annuel de la Conférence sur son activité de cette année, pour des raisons politiques bien connues. Il faut se demander comment les États-Unis, qui ont entravé l'adoption d'un programme de travail et d'un rapport de fond, peuvent assurer de manière crédible la présidence de la Conférence l'année prochaine.

**M. Kazi** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie au titre de ce groupe de questions et des deux précédents (voir A/C.1/73/PV.22, A/C.1/73/PV.23 et A/C.1/73/PV.24).

Le Bangladesh demeure un ardent défenseur du multilatéralisme dans l'optique d'un désarmement général et complet. Nous continuons d'insister sur la nécessité de redynamiser le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, afin de donner un nouvel élan aux négociations intergouvernementales sur les questions de désarmement et de non-prolifération en suspens.

Nous partageons la frustration et les préoccupations que suscite l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, à parvenir à un accord sur son programme de travail. On ne devrait pas permettre que cela devienne le statu quo. Si l'on se fie à l'histoire, les conditions de sécurité tendues à l'échelle internationale devraient inciter la Conférence à donner un nouveau souffle à ses travaux.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès accomplis dans les travaux de la Commission du désarmement, principal organe délibérant sur les questions de désarmement. Nous nous inspirons également d'une mesure décisive prise en vue de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tant attendue.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général devrait stimuler l'examen et le renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, compte tenu des défis actuels et nouveaux.

Le Bangladesh est favorable à un examen continu des méthodes de travail de la Première Commission, afin que ses travaux soient mieux adaptés à l'évolution des impératifs en matière de désarmement et de non-prolifération. Il est peut-être nécessaire de procéder à une évaluation objective du nombre et des sujets des résolutions de la Commission, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements. Nous prenons bonne note de la décision de l'Allemagne de retirer l'an prochain son projet de résolution (A/C.1/73/L.35), sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement, et nous encourageons d'autres pays à en faire autant.

Le rapport du Secrétaire général (A/73/177) sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement offre un ensemble de questions que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, notamment la

Première Commission, devrait progressivement aborder. Il est essentiel que nous dépassions les mentalités et les modes opératoires du siècle dernier pour que l'ONU et ses outils et mécanismes de désarmement restent pertinents et à même de relever les défis à venir de notre temps et au-delà.

Cette année, notre délégation a fait part de son intérêt particulier pour de nouveaux progrès dans l'élaboration d'un ensemble de normes convenues au niveau international pour réglementer un comportement responsable dans le cyberspace. Nous avons souligné la nécessité de prendre en compte les opinions et les préoccupations des pays en développement dans le processus. Nous pouvons nous attendre à ce que les partisans d'initiatives multiples au sein de la Commission cette année s'efforcent encore de travailler ensemble pour faire face à une menace dont aucun d'entre nous n'est à l'abri dans notre monde hyperconnecté. Le Bangladesh sollicite son appui à la mise en œuvre des points connexes énoncés par le Secrétaire général dans son programme de désarmement.

Le Bangladesh reconnaît l'importance cruciale des initiatives régionales de désarmement et de sécurité. Nous remercions le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique de son assistance technique continue aux États Membres de la région Asie-Pacifique. À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, le Bangladesh souhaiterait collaborer avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour renforcer le rôle et la participation des femmes dans le désarmement et la sécurité internationale.

Le Bangladesh tient à faire consigner sa gratitude à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour le travail utile qu'il continue d'accomplir et souligne la nécessité de lui assurer des ressources accrues et prévisibles pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats. Nous reconnaissons également les ressources pédagogiques utiles mises au point par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

**M<sup>me</sup> Hu Huifang** (Chine) (*parle en chinois*) : Ces dernières années, la communauté internationale a réfléchi aux raisons pour lesquelles le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement reste dans l'impasse, et aux moyens d'aller de l'avant.

Devons-nous conserver le mécanisme actuel ou le réviser entièrement?

Il y a 40 ans, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a créé un mécanisme multilatéral pour le désarmement composé de la Première Commission, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement. Au cours de ses premières années d'existence, ce mécanisme de désarmement a apporté d'importantes contributions à la sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales et à la promotion de la maîtrise des armements et du processus de désarmement au niveau international.

Dans le sombre et complexe contexte international actuel en matière de sécurité, l'autorité du mécanisme multilatéral de désarmement devrait être renforcée plutôt qu'affaiblie. La Chine estime que les efforts conjoints de toutes les parties sont nécessaires pour revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement.

Premièrement, nous devons défendre l'autorité du mécanisme multilatéral de désarmement. L'adoption de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que d'autres traités importants de maîtrise des armements, montre bien que les problèmes ne sont pas liés au mécanisme multilatéral de désarmement et à son règlement intérieur. Nous ne devons pas nier la valeur et l'importance du mécanisme de désarmement simplement parce que nous avons connu quelques difficultés et revers à court terme. Le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement est irremplaçable, et le rôle des autres instances du mécanisme multilatéral de désarmement, notamment la Première Commission et la Commission du désarmement, est indéniable. La révision du mécanisme n'est en aucun cas la bonne façon de résoudre les problèmes.

Deuxièmement, nous devons renforcer la volonté politique de la communauté internationale concernant le désarmement. De l'avis général, la cause fondamentale de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement est le manque de volonté politique. La volonté politique, en tant que condition préalable aux efforts diplomatiques, ne se crée pas dans un vide; elle se fonde plutôt sur l'évaluation que font toutes les parties de l'environnement international et de leur propre environnement en matière de sécurité. Ce n'est qu'en recherchant une sécurité commune, globale, coopérative et durable et en abandonnant la notion de sécurité absolue que nous pourrions créer un environnement

international favorable en matière de sécurité qui contribuera à renforcer la volonté politique de toutes les parties de prendre part aux processus multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement.

Enfin, nous devons mettre en place de nouveaux programmes, conformément à l'évolution de la sécurité internationale. Le mécanisme multilatéral de désarmement doit suivre le rythme de l'évolution des processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement. Au lieu de nous attaquer à d'anciens problèmes qui perdurent depuis de nombreuses années, il est plus urgent d'empêcher l'apparition de nouveaux problèmes. Le travail de prévention est plus facile à entreprendre et créera une occasion pour le mécanisme de désarmement de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve. La délégation chinoise a fait des suggestions à la Conférence du désarmement sur l'examen de nouveaux points de l'ordre du jour, notamment le développement rapide de technologies nouvelles et émergentes et l'absence de règles et de normes pour les questions frontalières. Toutes les parties peuvent exprimer leurs vues sur ces questions de manière complète et approfondie, afin d'insuffler de la vigueur au mécanisme multilatéral de désarmement.

Cette année, le Secrétaire général António Guterres a prononcé un discours à la Conférence du désarmement (voir CD/PV.1446) et a ensuite lancé son programme de désarmement en faisant des recommandations sur la revitalisation du mécanisme de désarmement. Les cinq organes subsidiaires créés par la Conférence du désarmement cette année ont également tenu des débats approfondis sur les grandes questions relatives au désarmement. La délégation chinoise se félicite des efforts positifs déployés par toutes les parties et espère que la Conférence du désarmement pourra commencer rapidement ses travaux de fond après avoir achevé l'élaboration d'un programme de travail complet et équilibré.

L'année dernière, la Commission du désarmement a obtenu des résultats sur la question des armes classiques. La délégation chinoise espère que toutes les parties participeront au débat sur les questions nucléaires et spatiales avec une attitude active et pragmatique, afin que la Commission puisse réaliser de nouveaux progrès. La délégation chinoise est prête à s'associer à toutes les parties et à contribuer au maintien et à la revitalisation du mécanisme multilatéral de désarmement existant dans le cadre de l'ONU.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.24), et je voudrais faire quelques observations à titre national.

Le Royaume-Uni demeure pleinement attaché à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux obligations que nous impose l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif passe par un désarmement multilatéral progressif négocié étape par étape et dans les cadres existants. Nous restons attachés au mécanisme de désarmement actuel, qui est un pilier central de l'ordre international fondé sur des règles et se situe au cœur de notre approche multilatérale des questions de désarmement.

La force de la Conférence du désarmement réside dans le fait qu'elle offre un forum où tous les États qui possèdent des armes nucléaires et d'autres acteurs clefs du système international peuvent avoir des discussions sérieuses sur le désarmement eu égard à leurs intérêts nationaux de sécurité respectifs, protégés par la règle du consensus. Toutefois, cette règle ne doit pas être utilisée pour bloquer l'adoption d'un programme visant à nous remettre au travail. Nous appelons à nouveau à la reprise rapide des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La Conférence du désarmement est le seul endroit où des mesures efficaces de désarmement liant tous les acteurs concernés peuvent être négociées. Les instruments créés de commun accord à la Conférence du désarmement deviennent les pierres angulaires du système international. Si les progrès sont lents, ce n'est pas à cause du mécanisme, mais en raison du manque de volonté politique de ses États membres.

Le Royaume-Uni se félicite des progrès accomplis à la session de cette année, en particulier en ce qui concerne la création des cinq organes subsidiaires. Leurs débats de fond et les rapports (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) adoptés par consensus pour quatre des cinq rapports devraient servir de base aux travaux futurs en 2019.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt d'assumer la présidence de la Conférence en février. Nous invitons tous les États membres de la Conférence du désarmement à envoyer des hauts représentants pour le débat de haut niveau dans la semaine commençant le 25 février. Nous

travaillerons avec toutes les délégations et les cinq autres présidents de la session de 2019 pour voir si un programme de travail acceptable à toutes les délégations peut être adopté.

Nous nous félicitons de l'aspiration du Secrétaire général, exprimée dans son propre programme de désarmement, à faire davantage pour sauver des vies, établir des partenariats et prévenir les conflits, bien que nous soyons en désaccord avec certains éléments. Nous examinons attentivement les mesures prévues dans le plan de mise en œuvre de l'ONU. Le Royaume-Uni appuie fermement le mécanisme actuel de maîtrise des armements et les régimes existants, et il estime que toute mesure découlant du programme de désarmement devrait améliorer la mise en œuvre et renforcer le respect des mécanismes existants.

Ces mécanismes doivent être pleinement et durablement financés pour jouer le rôle que nous avons tous besoin qu'ils jouent. Nous sommes encouragés par les efforts déployés pour trouver des solutions aux problèmes structurels qui existent dans certaines conventions et certains traités, mais ces mécanismes ne fonctionneront que si tous les États parties paient leurs contributions à temps et intégralement et règlent les arriérés qui se sont accumulés.

Nous espérons qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se concentrera sur la manière dont la communauté internationale peut s'unir pour travailler sur des questions qui nous profitent à tous pour notre sécurité mutuelle et examiner les éléments des mécanismes de désarmement afin de s'assurer qu'ils fonctionnent harmonieusement ensemble.

Pour terminer, je voudrais saluer le précieux travail accompli par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en tant qu'institution autonome. Ses recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité jouent un rôle important s'agissant d'éclairer les travaux de la Conférence du désarmement et d'autres parties du mécanisme de désarmement, ainsi que le débat plus large sur ces questions. Nous attendons avec intérêt de participer à d'autres travaux sur la façon d'améliorer sa structure de financement et son modèle de fonctionnement.

Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec toutes les délégations sur ces questions vitales dans l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies au cours de l'année à venir.

**M. Klučar** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque a toujours été un champion de l'Organisation des Nations Unies et d'un multilatéralisme efficace. Pour atteindre les objectifs et relever les défis dans le domaine de la sécurité internationale, en particulier en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, nous avons besoin d'un mécanisme de désarmement des Nations Unies qui fonctionne bien et soit pleinement opérationnel; son rôle est, à notre avis, irremplaçable.

Malheureusement, l'un des éléments clefs qui joue un rôle important dans le mécanisme, la Conférence du désarmement, n'a pas été en mesure de répondre à nos attentes depuis plus de deux décennies. Nous sommes frustrés par l'impasse continue dans laquelle se trouve cet organe et par son échec répété à entamer des négociations de fond sur le désarmement.

Comme la grande majorité des États Membres, nous escomptons l'ouverture et la conclusion rapide de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été en mesure, jusqu'à présent, d'obtenir des résultats tangibles à ces fins.

Nous espérons également que suffisamment de temps et d'efforts seront consacrés à la question de l'élargissement de la Conférence. Cet espoir est conforme au règlement intérieur de la Conférence du désarmement, qui prévoit l'examen de la question de la composition à intervalles réguliers. Nous réitérons donc notre appel à la nomination d'un coordonnateur spécial qui pourrait lancer le débat nécessaire sur la question de l'élargissement de la Conférence. Nous sommes convaincus que l'élargissement de la composition de la Conférence favoriserait la transparence et l'ouverture de ses travaux. Nous pensons que l'élargissement est essentiel non seulement pour la Conférence, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Cette mesure pourrait aider la Conférence à retrouver sa crédibilité et dissiper tout doute quant à sa pertinence.

Néanmoins, la République tchèque est également encouragée par les signes récents de progrès dans certaines parties du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Plus précisément, nous nous félicitons de l'adoption par la Commission du désarmement de l'ONU, l'année dernière, de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes

classiques (A/72/42, annexe) après 18 ans d'impasse au sein de la Commission, ce qui doit être considéré comme un signe clair et encourageant. La République tchèque espère que l'adoption des recommandations de la Commission du désarmement de l'ONU donnera l'élan nécessaire qui aura des retombées positives sur l'ensemble du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Enfin, la République tchèque continue d'appuyer résolument les travaux essentiels de la Première Commission. Avec sa composition universelle et l'accent mis sur la prise de décisions par consensus, la Première Commission demeure au centre même de nos efforts communs en matière de désarmement multilatéral. Nous sommes troublés par les efforts récents de certains États visant à mettre de côté le consensus comme mode fondamental de prise de décisions, tout en donnant la préférence au vote sur les questions de procédure. Nous appelons tous les États à respecter le principe du consensus et à mener les négociations dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle.

**M<sup>me</sup> Myung Eunji** (République de Corée) : Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer le ferme engagement de la République de Corée en faveur des efforts multilatéraux de désarmement visant à rendre le monde plus sûr et plus sécurisé. Cette année, nous avons été témoins des efforts déployés pour renforcer deux importants mécanismes de désarmement - la Commission du désarmement de l'ONU et la Conférence du désarmement.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

En ce qui concerne la Commission du désarmement, la République de Corée se félicite de l'heureuse conclusion de la session de fond qui s'est tenue en avril pour le cycle 2018-2020 de la Commission. Elle était d'autant plus significative que la question des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a d'abord été examinée en tant que nouveau point de l'ordre du jour du Groupe de travail II, dans le but de prévenir une course aux armements dans l'espace. Toutefois, il reste encore beaucoup plus à faire, car la Commission du désarmement, cette année, n'est pas parvenue à un consensus sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail.

Dans nos délibérations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, la République de Corée tient à souligner que notre calendrier devrait être fixé pour la Conférence des Parties de 2020 chargée

d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui marquera le cinquantième anniversaire du Traité fondamental. Mon gouvernement espère que l'élan positif créé par la Commission du désarmement se poursuivra dans les discussions multilatérales sur le désarmement, notamment à la Conférence des parties de 2020 chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, la République de Corée y attache une grande importance en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Mon gouvernement n'est pas en accord avec l'opinion de certaines personnes qui critiquent la Conférence, affirmant qu'elle a perdu sa pertinence en raison d'une longue période d'impasse.

L'an dernier, nous avons constaté des signes de progrès dans les travaux du Groupe de travail sur la voie à suivre, bien que le Groupe de travail n'ait pas réussi à parvenir à un consensus sur l'adoption des recommandations. Durant la session de cette année, nos efforts pour maintenir la pertinence de la Conférence ont été poussés un peu plus loin grâce aux débats de cinq organes subsidiaires, créés conformément à la décision CD/2119. En conséquence, les États membres de la Conférence se sont activement engagés dans des débats structurés et de fond afin de parvenir à une entente commune sur les points capitaux de l'ordre du jour de la Conférence. Il est de la responsabilité commune des membres de la Conférence de s'appuyer sur ces efforts et de trouver un moyen d'engager des négociations. À cet égard, la République de Corée espère sincèrement que la Conférence du désarmement verra des progrès plus concrets l'année prochaine.

Par ailleurs, je voudrais mentionner rapidement que les conventions sur le désarmement basées à Genève continuent d'éprouver des difficultés financières. La réunion des États parties au premier traité multilatéral de désarmement pour toute une catégorie d'armes, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, prévue pour décembre, est en danger. Nous devons de toute urgence redoubler d'efforts pour mettre en place un système financier solide afin de rendre le mécanisme de désarmement plus efficace.

**M<sup>me</sup> Pintola** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Namibie, sur l'égalité des sexes et les mécanismes de désarmement, de l'Indonésie, au nom

du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/73/PV.24).

La Thaïlande considère qu'un mécanisme de désarmement efficace est un mécanisme qui conduit la communauté internationale vers nos objectifs communs en matière de désarmement et de non-prolifération et dont les travaux sont bien intégrés dans les objectifs plus larges de l'ONU.

Il est important que notre mécanisme de désarmement soit en mesure de suivre le rythme des évolutions importantes et de s'adapter, par exemple, à l'évolution du paysage international en matière de sécurité. C'est alors seulement qu'il demeurera pertinent et aura une chance d'être aussi efficace qu'il était appelé à l'être. L'Organisation des Nations Unies elle-même est en train de connaître des réformes de grande ampleur, à savoir la réforme de sa gestion, la restructuration du pilier paix et sécurité et le repositionnement du système de développement des Nations Unies. Les débats sur la réforme du Conseil de sécurité se sont également poursuivis résolument en dépit des difficultés évidentes de s'attaquer au statu quo.

Il est peut-être temps pour nous de réfléchir collectivement à la question de savoir si notre mécanisme de désarmement devrait être réexaminé. Mais, pour ce faire, nous devons comprendre et reconnaître l'importance des évolutions qui ont lieu autour de nous.

Premièrement, les discussions en matière de désarmement et de non-prolifération ne peuvent plus se limiter aux États. Le mécanisme de désarmement doit être inclusif, avec des voix différentes qui représentent les populations. Le rôle de la société civile, des milieux universitaires et des jeunes dans les travaux sur le désarmement a été remarquable et, parfois, révolutionnaire s'agissant de faire avancer les travaux. C'est dans ce contexte que nous nous attendons aussi avec intérêt à entendre davantage la voix des femmes.

Deuxièmement, le lancement récent du programme de désarmement du Secrétaire général est une étape importante. Le programme reconnaît officiellement les enjeux de multiples acteurs dans le domaine du désarmement et le lien de nos efforts en matière de désarmement avec d'autres objectifs des Nations Unies, y compris les objectifs de développement durable. Par conséquent, le mécanisme de désarmement existant devrait incorporer et refléter correctement le nouveau programme de désarmement, afin de

traduire la vision du Secrétaire général en actions concrètes de manière inclusive et non discriminatoire. Le programme préventif du Secrétaire général devrait aussi officiellement s'inscrire dans un mécanisme de désarmement complet, ce qui pourrait être une réponse efficace aux conflits et aux armements qui prendront bientôt forme.

La Thaïlande est fermement convaincue qu'un système international fondé sur des règles est le moyen le plus efficace de gérer de multiples défis en matière de sécurité. Le mécanisme de désarmement, appuyé par le Secrétariat de l'ONU, doit défendre le multilatéralisme et remplir ses rôles qui, pour la Thaïlande, sont de trois ordres : il doit promouvoir le progrès en matière de désarmement, tout en étant une source de confiance pour les États, et appuyer le renforcement de la confiance entre les États.

La Première Commission demeure la plate-forme de discussions la plus multilatérale, représentative et efficace. Tout en continuant à s'efforcer de parvenir à un consensus dans la prise de décisions, il est important de noter que l'universalité et le consensus peuvent aussi se réaliser progressivement, à partir des points acquis, en un processus majoritaire. Il y a en effet une place pour les solutions de remplacement de l'approche fondée sur le consensus. La recherche du consensus ne doit pas être utilisée de manière abusive au profit d'un État, cela au détriment de l'intérêt commun et de la sécurité de tous.

À cet égard, la Thaïlande accueille avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre de la Conférence du désarmement. La Conférence doit principalement servir la sécurité collective de tous et pas seulement de quelques privilégiés. Par conséquent, sa composition doit être plus inclusive et plus démocratique. Il faut envisager de tenir des consultations sur l'élargissement de sa composition et sur les moyens d'impliquer les différentes parties prenantes, comme la société civile.

La Thaïlande accueille également avec satisfaction les débats récents de la Commission du désarmement de l'ONU, et invite tous les États Membres à réfléchir aux conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à poursuivre sans plus tarder les discussions sur la convocation de cette quatrième session extraordinaire.

Enfin, les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement sont également

indispensables pour promouvoir les questions de désarmement multilatéral, combler les besoins et favoriser la coopération dans la région. Il faut aussi appuyer les groupes de réflexion et des institutions telles que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui continuent de faire avancer la recherche à l'appui de nos efforts.

La Thaïlande est fermement résolue à faire avancer la marche de notre mécanisme vers notre objectif commun. Voyons ce que nous pouvons faire de plus.

**M. Penaranda** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et à celle faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.24). Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le représentant de la Namibie au nom d'un groupe interrégional de 53 États Membres sur l'importance que revêt l'application d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes au mécanisme de désarmement (voir A/C.1/73/PV.24). Je fais la présente déclaration au nom de mon pays pour m'étendre sur l'équilibre entre les sexes dans l'approche de désarmement et de maîtrise des armements.

On a pris note du fait que la représentation des femmes à tous les niveaux de la société et dans les organisations internationales a été reconnue comme favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, en fait, qu'elle a ouvert la voie à une meilleure compréhension de l'importance du rôle joué par les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Les Philippines, en tant que champion de l'égalité des sexes, soutiennent fortement les appels en faveur d'un renforcement de l'équilibre entre les sexes dans le processus de désarmement, dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la maîtrise des armements, et nous souhaiterions l'intensification des efforts à cet égard.

Les Philippines ont mis en place un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2017-2022, qui prévoit des modalités et des mesures visant à renforcer l'inclusion des femmes dans les réunions consultatives et les activités de planification. Le plan constitue la réponse des Philippines à divers instruments internationaux concernant les femmes,

la paix et la sécurité et appuie la mise en œuvre des mandats nationaux sur les femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi que sur la paix et le développement.

Le dixième point du plan sur les mécanismes de prévention et les systèmes d'alerte rapide pour les femmes et les filles, visant à éviter la violence liée aux conflits, est renforcé grâce à des initiatives telles que la poursuite de la mise en œuvre du programme complet d'intégration locale pour faire face à la prolifération des armes légères et de petit calibre. Dans la mise en œuvre de ce programme, les Philippines veillent à ce que le processus soit respectueux de l'équilibre entre les sexes, avec la participation des femmes et des hommes. Parmi les autres initiatives, on peut citer une campagne de sensibilisation pour encourager la délivrance de permis d'armes à feu et la mise en place d'un programme destiné aux femmes dans le domaine du désarmement.

Au niveau tant de la base que de la prise de décisions, les femmes participent au processus de paix de Mindanao, qui comprend le désarmement des groupes belligérants. La loi philippine sur la réforme et la réorganisation nationales donne priorité au recrutement des femmes et promeut le rôle des femmes dans l'application effective des lois, la consolidation et le maintien de la paix et la sécurité publique.

Les Philippines recommandent que les États Membres soient en outre encouragés à élaborer des programmes ou des mécanismes appropriés et efficaces permettant de protéger les femmes qui ont participé à la mise en œuvre d'initiatives de désarmement aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Les fonctionnaires des collectivités locales sont également encouragés à participer à cette entreprise. Les médias peuvent également être davantage mobilisés afin de solliciter l'appui du grand public et de promouvoir le rôle crucial des femmes dans le renforcement des capacités et les efforts qu'elles déploient pour mener des enquêtes et engager des poursuites contre le trafic d'armes à feu.

La contribution des femmes est cruciale tout au long du processus de paix, y compris en matière de désarmement et de maîtrise des armements. À mesure que nous avançons dans notre engagement de promouvoir le rôle des femmes, nous devons mieux appuyer leur participation effective dans tous les processus de prise de décisions. Nous devons faire le point et récolter les enseignements des initiatives réussies, telles que celles des Philippines, qui transforment le rapport entre sexe et désarmement d'un rapport d'oppression à un rapport d'agents de changement, dans lequel la participation

effective des femmes devient essentielle pour franchir un pas de géant vers la paix.

**M. Ghaniei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.24).

Le multilatéralisme est le principe fondamental des négociations dans le domaine du désarmement. Rien ne saurait remplacer le multilatéralisme. C'est pourquoi, malgré l'absence d'une réelle volonté politique de la part de certains États dotés de l'arme nucléaire, ce qui a fait que le mécanisme de désarmement des Nations Unies est resté inactif depuis des années, il continue de rester pertinent et valable.

Les États dotés de l'arme nucléaire et leurs défenseurs qui ne sont pas disposés à convenir d'un programme de travail équilibré, global et fondé sur des priorités, ont toujours tenté de masquer leur manque de volonté politique sous des prétextes techniques. La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU ont formulé des instruments universels de référence par le passé, prouvant la pertinence de leur mandat ainsi que l'efficacité et l'efficacité de leur règlement intérieur, en particulier de la règle du consensus. Cela seul illustre le fait que l'inactivité du mécanisme de désarmement a un caractère politique, et n'est donc pas une question de procédure. Le mécanisme en lui-même, sa structure et son règlement intérieur ne sont absolument pas en cause. Par conséquent, qualifier le mécanisme d'inefficace n'a pas d'autre but que de rejeter la faute sur lui. De fait, en l'absence d'une véritable volonté politique, même le meilleur mécanisme de désarmement serait à coup sûr totalement inefficace.

Nous rappelons l'adoption de recommandations sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques (A/72/42, annexe) par la Commission du désarmement, du fait de la position souple du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que, durant le présent cycle de la Commission du désarmement, certains États dotés d'armes nucléaires feront preuve de la même souplesse. Cela pourrait permettre l'adoption de recommandations en vue d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

Rappelant l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous appuyons fermement l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du

désarmement sur une convention globale sur les armes nucléaires, comme le demande l'Assemblée générale depuis des années. C'est la seule option concrète pour mener le désarmement nucléaire dans la bonne direction, ce qui demeure la plus haute priorité de l'écrasante majorité des États.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'un phénomène nouveau concernant certaines organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui ont un mandat et un rôle statutaires de vérifier les obligations des États en vertu de certains instruments de désarmement et de non-prolifération. La publication par les États-Unis d'un rapport annuel sur le respect et l'observation des accords et obligations en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement sape gravement l'autorité et le rôle de ces organisations. Parallèlement à leur doctrine de se retirer d'instruments et institutions internationaux, les États-Unis s'efforcent également d'affaiblir ces institutions multilatérales, qui sont les seules instances internationales compétentes pour s'acquitter de ces mandats. Ces rapports, avec leurs informations déformées et fabriquées et leurs analyse et évaluation dictées par des motifs politiques, n'ont aucune valeur.

Cette année, nous avons également été témoins de tentatives similaires politiquement motivées par les États-Unis et leurs alliés en ce qui concerne les travaux et la présidence de la Conférence du désarmement. S'il n'existe aucune condition autre que la rotation pour sa présidence qui soit prévue dans le règlement intérieur de la Conférence du désarmement, ces mesures n'ont eu aucun autre effet que de détourner l'attention des travaux de la Conférence du désarmement, qui a été entravé par ces pays depuis plus de 20 ans.

Ma délégation appuie la position du Mouvement des pays non alignés concernant la nécessité d'une stricte application du principe de répartition géographique équitable pour ce qui est de la composition du Bureau des affaires de désarmement, ainsi que des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. De même, ma délégation appuie la proposition du Mouvement des pays non alignés visant à mettre en place un programme de bourses d'études des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

Je voudrais insister sur le rôle important que joue le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur

le désarmement dans la formation de jeunes diplomates dans le domaine du désarmement. Sans aucun doute, il apporte une contribution précieuse à la promotion du professionnalisme au sein des instances de désarmement. Nous continuerons d'appuyer ce programme.

Pour terminer, l'Iran est prêt à coopérer de manière constructive, au sein du mécanisme de désarmement multilatéral des Nations Unies, avec tous les États intéressés pour atteindre nos intérêts communs, dont le plus important et le plus urgent est l'élimination totale des armes nucléaires.

**M. Takamizawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon reconnaît vivement le rôle important du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Au cours des dernières années, les débats de la Première Commission et de la Commission du désarmement ont été dynamiques, comme l'illustre la création de plusieurs groupes d'experts gouvernementaux, ainsi que les recommandations faites dans le domaine du désarmement classique par la Commission du désarmement. Le Japon considère ces débats comme une évolution positive. En particulier, le Japon attache de l'importance au rapport final du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159) pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, achevé cette année. Nous nous félicitons de cet effort et de cette réalisation, et nous espérons qu'ils auront un impact positif sur les autres instances de désarmement.

La Conférence du désarmement demeure essentielle car elle est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous devons utiliser ce forum pour traiter efficacement les questions centrales de l'ordre du jour et les problèmes posés par le progrès technologique, depuis l'influence de l'intelligence artificielle sur les systèmes d'armes jusqu'aux menaces nouvelles dans les domaines du cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, le Japon s'est félicité des discussions de fond et intensives qui ont eu lieu cette année dans le cadre des cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, sur un large éventail de questions.

Bien qu'il y ait encore des lacunes manifestes concernant certains aspects, tels que la compréhension des questions et des moyens par lesquels les discussions devraient progresser, nous poursuivons nos efforts pour étudier plus avant les points communs avec souplesse et

créativité. Nous attendons de l'Ukraine, qui assume en premier la présidence de la Conférence du désarmement à sa session de 2019, qu'elle commence au plus tôt en renforçant la coordination entre les six Présidents de la Conférence et en organisant des consultations informelles avec toutes les parties concernées. Le Japon est déterminé à promouvoir et à contribuer à ces efforts afin que la Conférence puisse aller de l'avant et s'acquitter de son propre mandat.

Il est toujours important de garder à l'esprit que nous ne pouvons partir que du point que nous avons atteint. Compte tenu de la situation géopolitique actuelle et de la gravité de la situation en matière de sécurité, la communauté internationale doit faire face à des tensions croissantes qui, parfois, font qu'il est difficile pour les États ayant des vues divergentes d'engager le dialogue. En conséquence, il faut souligner plus que jamais la nécessité d'un dialogue constructif et respectueux par toutes les parties prenantes.

Dans ce contexte, le Japon pense que le programme de désarmement présenté par le Secrétaire général nous donne de nombreuses perspectives et des repères utiles pour promouvoir le désarmement, notamment en plaçant un nouvel accent sur un partenariat efficace en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de la coopération avec la société civile.

En outre, il est évident que les nouvelles questions et nouveaux problèmes affecteront non seulement les divers domaines transversaux et les parties prenantes, mais aussi l'humanité tout entière, raison pour laquelle il est urgent d'agir collectivement dans les instances multilatérales. Le Japon appuie cette initiative et se tient prêt à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et les autres États Membres pour faire des progrès sur la voie du renforcement de l'action et de l'intégration du mécanisme de désarmement existant.

Par ailleurs, nous nous félicitons du travail accompli par le Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement figurant sur le programme du Secrétaire général, publié en mai, et nous sommes en faveur d'un renforcement du rôle du Conseil.

Enfin, et point certainement non des moindres, le Japon apprécie l'importante contribution de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) à Genève, New York et dans d'autres régions du monde dans divers débats et activités de désarmement, dont au moins huit rencontres en marge de la Première

Commission, que ce soit sur les armes classiques, les armes de destruction massive ou la cybersécurité, ce qui constitue un très large éventail de questions. Le Japon souhaite continuer à voir se poursuivre la collaboration avec l'UNIDIR dans cinq domaines : la crédibilité, la pertinence, l'indépendance, la portée des initiatives et la convocation constante des instances de désarmement, en tirant parti de leurs précieuses compétences.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.40.

**M<sup>me</sup> Çalişkan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Étant donné les défis qu'affronte actuellement la sécurité internationale, le renforcement de l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies doit être notre priorité commune. Nous tenons à réaffirmer notre appui aux trois forums complémentaires du mécanisme de désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU.

La Première Commission demeure une composante importante du mécanisme et un cadre utile pour l'examen des questions de désarmement et de non-prolifération. Tout en appréciant la pratique consistant à présenter des résolutions, nous pensons que la communauté internationale doit avoir à l'esprit la valeur ajoutée absolue de certaines de ces résolutions et la nécessité d'éviter d'inutiles doubles emplois.

La Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de désarmement, a été depuis sa création au centre des efforts visant à garantir la sécurité internationale. Elle occupe une place unique et a une responsabilité particulière dans les instances internationales, car elle est chargée de négocier des instruments multilatéraux de désarmement.

Des questions ont été soulevées au sujet de la capacité de la Conférence à s'acquitter de son mandat de négociation. Nous devons garder à l'esprit que les problèmes qui entravent ses progrès ne sont pas dus à ses procédures ni à sa dynamique interne. La Conférence du désarmement ne fonctionne pas dans le vide, et nous devons nous abstenir d'évaluer ses travaux séparément des autres activités de désarmement. La Turquie estime que le mandat, le règlement intérieur et la composition de la Conférence du désarmement lui permettent de s'acquitter de ses fonctions.

Cette année, alors qu'un consensus sur le programme de travail ne s'est pas dégagé, des faits

encourageants et importants se sont produits. Quatre organes subsidiaires ont été établis sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour, et un organe subsidiaire l'a été sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Ces organes ont reçu la responsabilité de parvenir à un accord sur les domaines d'intérêt commun dans le cadre de la Conférence, en prenant en considération toutes les vues et propositions passées, présentes et futures, en approfondissant les discussions techniques, en élargissant les terrains d'entente, y compris avec la participation d'experts, et en considérant des mesures efficaces, y compris les instruments juridiques de négociation. Nous voudrions encore une fois remercier les coordonnateurs des organes subsidiaires pour leur dur travail. L'adoption de quatre rapports sur le fond (CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141) a été un grand pas en avant. La Conférence reprendra ses travaux en 2019 et nous pensons que, l'année prochaine, le plus important sera de préserver la pertinence de la Conférence du désarmement.

La Turquie a eu l'honneur d'être le dernier Président de la Conférence du désarmement cette année. Compte tenu de l'importance que nous attachons aux travaux de la Conférence du désarmement, nous avons conduit les négociations de manière responsable et transparente dans l'intention de parvenir à un consensus sur le rapport de la Conférence (CD/2149) et sur la résolution relative à ce rapport. Le projet de résolution annuel sur le rapport de la Conférence du désarmement (A/C.1/73/L.40) a été soumis au Comité, et nous comptons sur l'appui des États membres lorsqu'il sera examiné dans les jours suivants.

Un autre pilier important du mécanisme de désarmement est la Commission du désarmement de l'ONU. Nous appuyons les efforts visant à accroître l'efficacité de la Commission du désarmement, et nous nous félicitons de l'inclusion de l'espace en tant que point de l'ordre du jour. Nous saluons les efforts déployés par la Présidente de la Commission du désarmement, l'Ambassadrice Bird de l'Australie, ainsi que par les présidents des groupes de travail. Nous espérons que les délibérations joueront un rôle déterminant pour parvenir à un consensus sur les recommandations pertinentes, suivant l'exemple de la percée réalisée en 2017.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de la Turquie à continuer de contribuer de manière constructive aux travaux de toutes les composantes du mécanisme de désarmement.

**M. Sanchez Kiesslich** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a offert son appui illimité

aux instances multilatérales créées pour parvenir au désarmement nucléaire, auquel le Mexique a accordé un rang de priorité élevé depuis la création même de l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, la Conférence du désarmement ne s'est pas acquittée de son mandat depuis 22 ans, après avoir poursuivi les négociations depuis 1996. Aucun instrument multilatéral n'a même arrêté un programme de travail assorti d'un mandat d'ouvrir de telles négociations. En outre, les méthodes de travail contribuent à la paralysie de ce forum et l'on fait de plus en plus semblant de travailler, avec des groupes de travail et organes subsidiaires qui sont créés mais ne remplissent pas le mandat que leur a délivré la Conférence du désarmement.

Ma délégation est d'avis que le fait que des ressources sont utilisées pour des groupes de travail ou des organes subsidiaires qui produisent des résultats limités et sans aucun suivi doit nous inciter à réfléchir à d'autres utilisations possibles des ressources financières et humaines, qui pourraient être utilisées pour appuyer et faire progresser les objectifs de développement durable. Si par souci de consensus, le Mexique ne s'est pas opposé à la mise en place de tels mécanismes, il ne juge cependant pas approprié de maintenir un seul mécanisme existant pour illustrer les travaux menés dans différentes sessions de travail. Devant le constat qu'il y a encore des membres qui refusent de mener des discussions officielles, il doit au moins y avoir des comptes rendus de ces réunions.

Bien que nous reconnaissons que la Commission du désarmement de l'ONU ait réussi à adopter les recommandations du groupe de travail sur les mesures de confiance en ce qui concerne les armes classiques dans le domaine du désarmement nucléaire à sa session de 2017, ses perspectives sont similaires à celles de la Conférence du désarmement. De même, elle n'a pas été en mesure de publier des recommandations de fond à la suite de ses délibérations depuis plus d'une décennie.

Dans le cadre de la Première Commission, nous notons que de nombreux projets de résolution présentés sont répétitifs et sont dépourvus des changements fondamentaux qui pourraient permettre de progresser dans le domaine du désarmement. Dans de nombreux cas, le consensus a priorité sur le fond. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, est la seule instance à avoir adopté un document final (résolution S-10/2) qui contient une déclaration et un

programme d'action fixant des objectifs, des principes et des priorités en matière de désarmement et mettant l'accent sur le rôle central et la responsabilité première de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la question, tout en présentant ces questions comme des priorités pour l'Organisation. À cet égard, le Mexique tient à se rapprocher de la position qu'il faut convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec la conviction qu'elle pourra faire sortir de l'impasse.

Une revitalisation ou réforme véritable de l'ensemble du mécanisme de désarmement ne sera possible que s'il existe une compréhension générale et une reconnaissance de sa situation actuelle. Le Mexique ne pense pas que sa paralysie et l'impasse devraient être acceptées comme un statu quo ou une situation commode. Le mécanisme de désarmement a été construit dans un contexte historique et politique particulier. Toutefois, il doit s'adapter aux nouvelles réalités et, ce faisant, déterminer si ses éléments et processus nécessitent des changements supplémentaires.

Le Mexique a avancé des propositions différentes pour la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission. Nous continuerons à agir pour que nos propositions soient prises en compte, et nous invitons les autres membres à réfléchir sérieusement sur les mesures et les décisions politiques que nous devons prendre pour revitaliser le mécanisme de désarmement. Mon pays considère la machine du désarmement comme un moyen de mener la communauté internationale vers la réalisation d'un objectif, à savoir la paix et la sécurité internationales, y compris le désarmement général.

Je terminerai en citant le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a 40 ans qu'elle a été convoquée, mais elle demeure plus pertinente que jamais.

« Dans la mesure où le processus de désarmement affecte les intérêts vitaux de sécurité de tous les États, ceux-ci doivent être activement concernés et contribuer à l'adoption de mesures de désarmement et de limitation des armements, qui ont un rôle essentiel à jouer dans le maintien et le renforcement de la sécurité internationale. Par conséquent, le rôle et la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement [...] doivent être renforcés » (*résolution S-10/2, par. 14*).

**Le Président** : Nous avons entendu le dernier orateur sur le groupe de questions « Mécanisme de désarmement », ce qui clôt le débat thématique de la Commission pour la présente session.

La prochaine séance de la Commission se tiendra demain après-midi, à 15 heures précises, dans cette salle. Conformément à son programme de travail, la Commission doit entamer demain la troisième et dernière phase de ses travaux, c'est-à-dire se prononcer sur tous les projets de résolution et de décision dont elle est saisie.

Pour ce faire, la Commission s'appuiera sur les documents non officiels que publiera le Secrétariat et dans lesquels figureront les projets de résolution et de décision sur lesquels nous allons nous prononcer chaque jour. Le document non officiel N° 1 a été diffusé en ligne et une version révisée en est attendue ce soir. Nous nous prononcerons sur les projets de texte relevant de chacun des groupes de questions recensés dans ce document. Le Secrétariat mettra quotidiennement à jour le document non officiel pour y faire figurer la dernière version des projets de texte sur lesquels la Commission devra se prononcer à chaque séance de cette phase de ses travaux. Conformément à la pratique établie, au début de la séance de demain après-midi, j'expliquerai la procédure que nous suivrons pendant la phase de prise de décisions.

*La séance est levée à 16 h 50.*